

DETEC - Département fédéral de
l'environnement, des transports, de l'énergie
et de la communication
Madame la Conseillère fédérale
Simonetta Sommaruga
Palais Fédéral Nord
3003 Berne

Lausanne, le 7 décembre 2021

Prise de position de LA TELE – Vaud Fribourg TV SA dans le cadre de la consultation relative à la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision

Madame la Conseillère fédérale,

Dans votre lettre du 08.09.2021, vous nous invitez à nous exprimer sur le projet de révision de l'ordonnance sur la radio et la télévision. Nous vous en remercions et nous prononçons ci-dessous:

Consultation à un moment inopportun

Comme le décrivent les notes explicatives, l'idée maîtresse de la révision est de renforcer le service public régional dans le domaine de la radio et de la télévision en tenant compte des évolutions aussi bien technologiques qu'économiques des conditions-cadres. Selon l'Office fédéral de la communication (OFCOM), cet objectif doit être essentiellement atteint par les mesures suivantes:

- **Réorganisation** fondamentale **du paysage radiophonique local** par la mise en adjudication de huit concessions radiophoniques supplémentaires avec quote-part de la redevance et mandat de prestations.
- **Renoncement aux chevauchements** des zones de desserte.

Le problème, c'est que le **calendrier de cette consultation est inopportun**. En effet, le projet de l'OFCOM repose sur l'hypothèse que le paquet d'aide aux médias du Conseil fédéral sera mis en œuvre et que les moyens financiers disponibles pour les chaînes régionales privées de radio et de télévision seront augmentés de manière significative. Mais ce sont précisément deux éléments qui sont, à l'heure actuelle, totalement incertains, sachant qu'ils dépendent du résultat de la votation fédérale du 13 février 2022 sur le paquet d'aide aux médias.

Par conséquent, les parties consultées sont invitées à se prononcer sur des mesures qui ne garantissent pas la mise en place des conditions-cadres sous-jacentes.

C'est pourquoi TELESUISSE demande que le délai de la consultation soit reporté après la votation fédérale sur le paquet d'aide aux médias ou, le cas échéant, qu'une consultation complémentaire soit organisée après le scrutin.

Mise en danger du service public au détriment de sa promotion .

Comme nous l'exposerons plus loin, le résultat du référendum sur le paquet d'aide aux médias pourrait durablement mettre à mal les structures et, par ricochet, l'offre des radios et des télévisions locales et régionales.

En apparence, cette révision partielle ne concerne certes «que» la répartition future des zones de desserte pour les chaînes régionales de radio et de télévision. **Mais, en réalité, la proposition bouleverse profondément les structures du marché en réorganisant complètement l'affectation de la redevance. Raison pour laquelle il est impératif, dans le cadre de cette consultation, de traiter non seulement la question des zones de concession, mais aussi du financement des redevances que cela implique.**

Effets financiers

Pour pouvoir financer les huit concessions radiophoniques supplémentaires (avec quote-part de la redevance) proposées par l'OFCOM, le projet prévoit de redistribuer les redevances entre les chaînes locales de radio et de télévision. Actuellement, les chaînes locales de télévision reçoivent environ 62% du montant de la redevance consacrée aux fournisseurs privés. A l'avenir, ce taux pourrait tomber à environ 50% selon les renseignements fournis par l'OFCOM. **Si l'on part du principe que le montant global de la redevance reste inchangé, la réduction des quotes-parts pourrait représenter jusqu'à 20% de perte pour les chaînes régionales de télévision.** Une coupe aussi catastrophique impliquerait des pertes significatives pour la qualité du service public. Sans oublier que cette baisse serait susceptible de provoquer la fin de certaines chaînes régionales aux moyens financiers déjà limités. Autant de dégâts collatéraux qu'il s'agit à tout prix d'éviter si on entend poursuivre l'objectif essentiel, à savoir renforcer le service public.

Seule une augmentation de la quote-part totale de la redevance réservée aux radios et aux télévisions privées permettrait d'éviter ce scénario catastrophe. Or, cette solution ne serait possible que **si le peuple approuvait le paquet d'aide aux médias** (votations fédérales du 13 février 2022). Mais encore faudrait-il, par la suite, que le Conseil fédéral exploite pleinement **la marge de manœuvre** prévue par le paquet d'aide aux médias pour **augmenter les quotes-parts de la redevance.** (Même dans ce cas de figure, les quotes-parts des chaînes régionales de télévision n'augmenteraient pas, sachant que l'augmentation serait presque entièrement affectée aux nouvelles concessions radiophoniques.)

Toutefois, comme nous l'avons déjà détaillé, il est, à l'heure actuelle, aussi hypothétique qu'incertain que cela se concrétise : primo, le référendum sur le paquet d'aide aux médias risque d'être âprement disputé et son résultat très ouvert. Secundo, il est tout simplement prématuré de partir du principe que le Conseil fédéral approuvera l'augmentation des quotes-parts de la redevance sans examen préalable.

Le fait que l'OFCOM planifie aussi prématurément le futur paysage des radios et des télévisions privées est extrêmement risqué. L'OFCOM met ainsi en péril toute une branche en plaçant littéralement la charrue avant les bœufs. Dans l'optique du paquet d'aide aux médias que le Parlement a principalement dessiné pour renforcer les chaînes de télévision, cette démarche n'est ni compréhensible ni acceptable selon LA TELE – Vaud Fribourg TV SA.

Définition des zones de concessions

Un aspect central de la révision est la redéfinition géographique des futures concessions. A ce sujet, l'OFCOM propose de **renoncer** désormais **aux chevauchements des zones de desserte** pour se calquer presque entièrement sur les frontières cantonales.

Ce principe est théorique et ne **correspond pas à la réalité quotidienne** de la population concernée. Dans les régions limitrophes, les gens s'intéressent généralement à ce qui se passe dans le canton voisin.

L'OFCOM oppose à cet argument que les chaînes sont libres de proposer également des reportages sur des sujets en dehors de leur zone de desserte. En réalité, les chaînes sont punies en prenant de telles libertés, étant donné que des reportages sur des événements extérieurs à la zone de desserte **ne sont pas comptabilisés dans l'accomplissement du mandat de prestations**.

Dans le pire des cas, une chaîne qui, selon l'avis de l'OFCOM, fait «trop peu» de reportages dans sa zone de desserte risque de perdre sa concession. Outre le fait que de telles interventions sont contraires à l'autonomie des programmes voulue par la loi (LRTV, art.6), cela entraîne, avec la séparation stricte des zones de desserte, une **autocensure thématique artificielle** qui ne correspond en rien aux besoins d'information de la population.

Le renoncement aux chevauchements et le rapetissement des zones qui en découle peut avoir des conséquences néfastes, même sur les **quotes-parts de la redevance des différentes chaînes**: étant donné que l'OFCOM calcule ces quotes-parts sur la base des caractéristiques de la zone (densité de la population, force économique, etc.), la suppression des chevauchements peut aussi entraîner la réduction des quotes-parts de la redevance qui affaiblirait, de facto, les prestations journalistiques et/ou le service public.

L'importance des chaînes régionales de télévision pour le service public

Au vu des conséquences possibles des mesures prévues par l'OFCOM, il est important de souligner l'influence des chaînes régionales de télévision sur le service public régional. Dans le domaine des médias électroniques, les télévisions régionales sont devenues, ces dernières années, un pilier du service public:

- **Les images animées sont en plein essor**: la digitalisation et la diffusion en ligne entraînent une demande croissante d'images animées. Les besoins de la population en matière d'offres journalistiques son/image suivent cette même tendance. L'offre des chaînes régionales de télévision répondent directement à cette demande.
- **Supports du débat politique**: aujourd'hui, les discussions politiques, les polémiques, les débats sur les votations/élections de portée régionale se tiennent en grande partie sur les chaînes régionales de télévision. De cette manière, ces dernières remplissent une fonction centrale du service public régional que la SSR n'est pas en mesure d'assurer. Une étude de Publicom (<http://www.telesuisse.ch/uploads/pdf/Wahlstudie.pdf>) sur les reportages lors des élections fédérales de 2019 confirme aussi que les chaînes régionales de télévision jouent un rôle central pour informer l'électorat.
- **Haut niveau de résonance**: la crise de la COVID-19 a montré l'importance que les chaînes régionales de télévision ont acquise pour informer la population. Après la proclamation de la situation extraordinaire, au mois de mars 2020, le nombre de spectateurs des chaînes régionales de télévision a augmenté de près de 40%. Au cours de la même période, cette hausse n'était que de 22% seulement pour la SSR.

Recommandations de LA TELE – Vaud Fribourg TV SA relatives à la révision partielle imminente de la LRTV

Les 13 chaînes régionales de télévision de Suisse titulaires d'une concession et membres de l'association TELESUISSE s'inquiètent qu'une révision partielle aux conséquences si importantes fasse l'objet de discussions sans que les conditions-cadres ne puissent être établies. C'est pourquoi LA TELE – Vaud Fribourg TV SA demande:

- **Le retrait de cette consultation**

ou

- **La prolongation de la période de consultation**

ou

- **La mise en place d'une consultation complémentaire**

seul le référendum sur le paquet d'aide aux médias permettra de savoir si les ressources financières nécessaires au projet de l'OFCOM seront ou non disponibles. C'est la raison pour laquelle il convient de reporter le délai de consultation après le référendum sur le paquet d'aide aux médias ou de prévoir une consultation complémentaire après celui-ci.

Si le Conseil fédéral renonce à l'une des solutions ci-dessus, LA TELE – Vaud Fribourg TV SA, se joindra à son association faîtière TELESUISSE, pour faire les demandes de fond suivantes:

- **Pas de baisse de la redevance pour les télévisions régionales:** les ajustements dans le domaine radiophonique ne doivent pas conduire à une réduction des quotes-parts de la redevance pour les chaînes régionales de télévision. Une réduction serait diamétralement opposée au débat parlementaire sur le paquet d'aide aux médias. La quote-part totale qui revient aux chaînes régionales de télévision (aujourd'hui 50.2 millions de CHF) doit au moins être préservée.
- **Participation des télévisions régionales à une augmentation éventuelle des quotes-parts de la redevance:** nous attendons que la volonté du Parlement de renforcer les chaînes régionales de radio et de télévision soit respectée et mise en œuvre par le DETEC. Si le peuple approuve le paquet d'aide aux médias et si le Conseil fédéral augmente la quote-part de la redevance globale, cette augmentation de l'enveloppe devra autant profiter aux chaînes régionales de télévision qu'aux chaînes de radio. Tout comme les radios et d'autres médias, les chaînes régionales de télévision se trouvent dans un processus de transformation ambitieux et sont tributaires de l'aide que représente le paquet de mesures en faveur des médias.
- **Des chevauchements possibles dans les zones de desserte:** là où les espaces de communication qui se sont formés naturellement l'exigent, des chevauchements des zones de desserte devront également rester possibles à l'avenir. C'est la seule manière de satisfaire de manière adéquate aux besoins d'information de la population dans les zones périphériques des cantons.
- **Révision de la nouvelle planification dans le domaine des chaînes de radio titulaires d'une concession :** il est impératif de renoncer à la mise au concours de concessions radiophoniques supplémentaires avec quote-part de la redevance dans les villes et les agglomérations économiquement fortes. A la place, un modèle de promotion indirecte devra être élaboré pour les stations qui ne reçoivent pas de quotes-parts de la redevance alors qu'elles fournissent un service public régional.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de nos requêtes, nous nous tenons à votre entière disposition pour vous fournir toute information complémentaire.

Avec nos cordiales salutations.

LA TELE – Vaud Fribourg TV SA

Thierry Bovay
Directeur général

Philippe Rufener
Directeur général adjoint